

rées et nombre d'institutions sont des sociétés où ceux qui apportent leurs capitaux ne travaillent pas autrement au succès de l'entreprise que par leur participation à la création du capital social. Cependant, personne, aujourd'hui, ne récrimine contre le partage des bénéfices de l'entreprise qu'ils ont aidé à fonder, entre les actionnaires, bien qu'il n'y consacrent ni leur temps, ni leur intelligence.

L'argent est considéré comme une marchandise qui fait prime dès qu'il passe des mains de celui qui le possède sans en avoir l'emploi, dans celles de l'individu qui, en ayant l'emploi, n'en possède pas ou pas assez pour le but qu'il se propose. Ce dernier est heureux d'acheter les moyens, l'instrument nécessaire au but qu'il poursuit, c'est pourquoi il offre et paie un intérêt sur les capitaux empruntés.

Cet intérêt est proportionné non pas uniquement au risque que court le prêteur de perdre tout ou partie de ses capitaux mais aussi au besoin plus ou moins pressant qu'en a l'emprunteur dans un moment d'abondance ou de rareté des capitaux disponibles.

C'est ainsi que nous voyons les grandes institutions de crédit modifier de temps à autre le taux de l'intérêt des avances, c'est-à-dire des prêts, qu'elles font au commerce, à l'industrie, aux autres financiers, aux propriétaires et à tous les emprunteurs.

Il ne saurait donc y avoir un taux fixe d'intérêt pour les affaires ordinaires et il est même difficile de pouvoir, tout en donnant une certaine marge, limiter un taux maximum d'intérêt sans gêner ou les prêteurs ou les emprunteurs.

Ce que la loi veut en limitant le taux de l'intérêt sur les prêts c'est de laisser le faible à la merci du fort c'est de prévenir l'exploitation des ignorants, l'abus par les prêteurs

des besoins et des passions des emprunteurs.

C'est le but poursuivi par le projet de loi Dandurand, nous verrons s'il a réussi à nous débarrasser des usuriers.

## LE THE

### ORIGINE ET PRODUCTION DANS LE MONDE.

L'origine de l'arbre à thé est fort discutée. L'opinion la plus répandue le donne comme originaire de la Chine où sa culture est pratiquée depuis des siècles. Il aurait été introduit de bonne heure au Japon, puis en Assam, à Java, au Brésil, dans l'Inde et enfin à Ceylan. Les planteurs anglais de l'Inde et de Ceylan prétendent que le thé est originaire, non de la Chine mais du royaume d'Assam. De là, le thé aurait été introduit dans les provinces méridionales de la Chine, si l'on en croit une très ancienne légende chinoise que ces planteurs invoquent à l'appui de leur cause. Une autre preuve mise en avant par eux est que le thé d'Assam, seul, atteint les dimensions de 30 à 45 pieds, et possède de larges feuilles, alors que, en Chine, à la suite de plusieurs siècles de culture, dans un pays où cette plante n'est pas indigène, le thé serait devenu une espèce naine, à feuilles petites, semblable au buis de nos jardins. Cette question d'origine n'a d'ailleurs pas d'intérêt pratique.

Le thé n'est connu en Europe que depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

Les pays actuellement producteurs de thé sont les suivants :

	Millions de livres.
10 Chine (production annuelle en thé sec).....	740
20 Japon.....	65
30 Inde anglaise.....	130
40 Birmanie et îles Andaman..	2
50 Ceylan.....	80
60 Java.....	10½